

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-244 du 28 Août 1992

Portant nomination de Responsables
au Cabinet du Président de la République
et dans certains Ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 fixant la composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR Propositions du Président de la République et des Ministres concernés ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Août 1992 ;

DECRETE :

Article 1er. - Les nominations ci-après ont été prononcées :

Cabinet du Président de la République

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Issa KPARA

Ministère des Travaux Publics et des Transports

- Directeur du Matériel des Travaux Publics : Monsieur Paul Agossavi AWANOU

Ministère de l'Education Nationale

- Conseiller Technique aux Enseignements Secondaires : Monsieur Pierre Chenon GANSARE

- Directeur des Bourses : Monsieur Théodore ALOKO

Ministère de la Culture et des Communications

- Conseiller Technique à l'Information : Monsieur Fidèle Edoh AYIKOUE

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera communiqué et publié partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 28 Août 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO.-

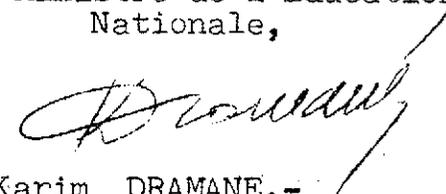
Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,


Florentin MITO-BABA.-

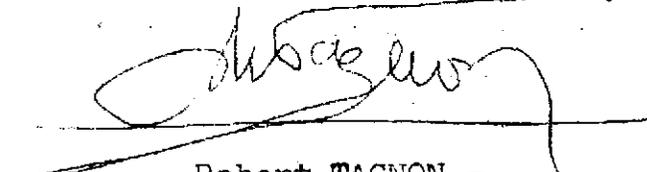
Le Ministre de l'Education
Nationale,


Karim DRAMANE.-

Le Ministre de la Culture et
des Communications,


Paulin HOUNTONDJI.-

Le Ministre des Finances,


Robert TAGNON.-
Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MTPT 4 MEN 4 MCC 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5
DPE-DOCT-DLC 3 BN-DAN-INSAE 3 UNB-ENA-FASJEP 3 GCONB-IGE-CSM 3
INTERESSES 4 JO 1.-